



Mots. Les langages du politique

103 | 2013
Le silence en politique

Ce que se taire veut dire. Expressions et usages politiques du silence

Denis Barbet et Jean-Paul Honoré



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/mots/21448>
DOI : 10.4000/mots.21448
ISSN : 1960-6001

Éditeur

ENS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 16 décembre 2013
Pagination : 7-21
ISBN : 978-2-84788-527-9
ISSN : 0243-6450

Référence électronique

Denis Barbet et Jean-Paul Honoré, « Ce que se taire veut dire. Expressions et usages politiques du silence », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 103 | 2013, mis en ligne le 16 décembre 2015, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/mots/21448> ; DOI : 10.4000/mots.21448

Ce que se taire veut dire. Expressions et usages politiques du silence

Apparent paradoxe au regard de son titre, la revue *Mots. Les langages du politique* a retenu « le silence en politique » comme dossier de ce numéro.

Le silence est généralement défini par la négative ou l'absence, opposé à la parole – « fait de ne pas parler, de rester sans parler ; de ne pas exprimer son opinion, de ne pas répondre », etc. – ou au bruit – « absence de bruit, d'agitation ; interruption de son », etc. (*Le Petit Robert*, 1982, p. 1814). Il est souvent associé au vide et à l'inertie. Pour autant, le silence n'est pas nécessairement dépourvu de sens. Il est d'abord diversement perçu selon les époques et les cultures (Tannen, Saville-Troike, 1985 ; Bilmès, 1996, p. 132 ; Le Breton, 1997, p. 55 ; Breton, Le Breton, 2009, p. 31). Il peut ensuite être interprété différemment d'après les situations : la réponse par le silence à une question n'a pas la même signification en tout lieu ; il vaut accord (Wyborski, 1988) ou acquiescement, comme en droit le plus souvent, selon le principe « Qui ne dit mot consent », mais peut aussi traduire le refus ou la désapprobation¹. Il peut aussi être l'indice d'états psychologiques variés : la peur – le silence de Chrysès devant Agamemnon au début de *l'Illiade* (Montiglio, 1993, p. 161 et suiv.) –, le repli sur soi dans le rejet de la communication – le silence d'Ajax face à Ulysse au livre XI de *l'Odyssée*² –, mais aussi la confusion, le respect, la timidité, l'impuissance, le mépris, la gêne ou l'embarras, etc. Le silence est

1. Voir l'incident rapporté par Saville-Troike (citée par Bilmès, 1996, p. 136) sur l'incompréhension fatale entre un pilote égyptien qui demandait l'autorisation d'atterrir sur un aéroport chypriote et le contrôleur aérien grec qui, répondant par un silence, entendait ainsi signifier son refus, interprété comme un accord par le demandeur. Dans la partie de leur *Traité de l'argumentation* consacré à l'accord, Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca soulignent l'ambiguïté de ce silence, y compris pour des interlocuteurs de même culture : « C'est le danger de l'accord tiré du silence qui explique que, dans beaucoup de circonstances, on choisit de répondre quelque chose, même si l'objection dont on dispose momentanément est faible. » (1992, p. 145-146)
2. Ces deux premiers exemples littéraires sont retenus pour leur caractère archétypique, mais il va de soi qu'on ne peut, dans la perspective du dossier introduit, prétendre résumer la gigantesque question du silence dans la littérature, et de son investissement imaginaire et axiologique en fonction de l'histoire et des contextes culturels.

Université de Lyon, Institut d'études politiques, Triangle (CNRS, UMR 5206)

denis.barbet@sciencespo-lyon.fr

Université Paris-Est Créteil Val de Marne, CEDITEC (EA 3119)

jp.honore@wanadoo.fr

donc valorisé ou déprécié en fonction des circonstances : il en est en effet où il convient, voire il est impératif de parler, et d'autres où il est préférable ou recommandé de se taire.

Représentations sociales et axiologie du silence dans la parole

La langue française regorge d'expressions relatives au silence, révélatrices de l'ambiguïté que nous venons de rappeler. Les cooccurrents déterminent alors l'inscription axiologique du mot. Pour ne retenir que quelques cas en sélectionnant des occurrences saisies en contexte politique, citons, sur le versant négatif, qui reste le plus nourri :

- *silence complice* : « Honduras : désinformation et silence complice » [des médias]³ ;
- *silence coupable* : « Le silence coupable des hommes politiques kabyles »⁴ ;
- *silence obstiné* : « Cette enquête rigoureuse, menée en dépit de mille obstacles, explique la genèse et les raisons d'un scandale : le silence obstiné de l'État »⁵ ;
- *étrange silence* : « L'étrange silence de Besson sur la politique d'immigration d'Hortefeux »⁶ ;
- *silence radio*⁷ : « Un prêtre agressé : silence radio des politiques et des médias »⁸ ;
- *passer sous silence* : « Katyn, l'histoire d'un massacre passé sous silence »⁹.

Face à de tels problèmes, dossiers ou événements, s'exprimer est ressenti comme une nécessité ou un devoir, ce que consacrent des expressions comme *on ne peut pas rester silencieux* (« On ne peut pas rester silencieux au prétexte de nos relations commerciales avec la Chine »)¹⁰, *on n'a pas / plus le droit de*

3. Serge Charbonneau, sur le blog [http://sergio_de_rosemont.monblogue.branchez-vous.com/2009/07/26/], consulté (désormais « c. ») le 4 septembre 2009.
4. Masin, 18 avril 2008, sur un site berbériste exprimant une opposition aux chefs kabyles [http://www.tamazgha.fr/Le-silence-coupable-des-hommes-politiques-kabyles_2241.html], c. le 4 septembre 2009.
5. Présentation sur le site [<http://www.geopolintel.fr/rubrique24.html>] du livre *AZF, un silence d'État*, Le Seuil, 2008, de Marc Mennessier, journaliste scientifique au *Figaro*, c. le 14 juin 2012.
6. Blog [<http://immigration.blogs.liberation.fr/corroler/2008/12/le-silence-de-b.html>], c. le 4 septembre 2009.
7. D'origine militaire, cette expression sert en fait très fréquemment à accuser les politiques ou les médiateurs, soupçonnés de priver les citoyens de l'information nécessaire.
8. Un blogueur catalan dénonçant cette agression « par des voyous d'origine maghrébine » et le silence du ministre de l'Intérieur Manuel Valls, 20 juin 2013 [<http://margarida.over-blog.com.over-blog.com/article-un-petre-agresse-silence-radio-des-politiques-et-des-medias-118609534.html>], c. le 23 août 2013.
9. Europe1.fr, 4 mai 2009.
10. La candidate verte Eva Joly à la présidentielle, à propos de la violation des droits de l'homme au Tibet (nouvelobs.com, 17 avril 2012).

se taire... (« On n'a pas le droit de se taire devant la crise qui s'organise » a dit Nicolas Sarkozy)¹¹, etc. Ces expressions renvoient dans la plupart des cas à des protestations diffuses contre la passivité, la lâcheté, le manque de transparence, la culture du secret, la rétention d'information. Elles visent ceux qui devraient s'exprimer pour soutenir ceux qui « souffrent en silence ». L'objectif est de dénoncer l'exaction, le crime, le génocide, la dictature, l'injustice ou encore la censure, lorsque la société est « réduite au silence » ou « mise sous silence » (Puccinelli-Orlandi, 1996). Georges Balandier (1985) complète avec justesse un premier constat – « Les gouvernants sont gens du secret, parfois justifié par la raison d'État » – par un second : « et les gouvernés savent que “des choses leur sont cachées” ». Ce sentiment largement partagé¹² d'une désinformation organisée (parfois lié aux théories du complot) est au fondement d'une partie des expressions déjà citées, et d'autres comme *la loi / la conspiration du silence, faire le silence sur une affaire, se réfugier dans le silence...*

Mais autant « acheter le silence »¹³ (des opposants ou des témoins notamment) est a priori condamnable, comme l'est la « conspiration du silence », autant il peut paraître nécessaire de « sortir [enfin...] de son silence » ou légitime de « briser le silence », de « rompre la loi du silence »¹⁴. L'éthique détermine des domaines, préfigure des situations où ce que l'on attend est plutôt de l'ordre du formulé, ou plutôt de l'ordre de la réserve. Le silence sera valorisé ou péjoré en fonction de cette attente sociale. Et il en va de même des lois du discours, qui conduisent les interlocuteurs à adopter une attitude collaborative où le silence joue son rôle¹⁵. À l'opposé du pôle négatif, on trouve donc nombre de dictons ou proverbes (Le Breton, 1997, p. 72), mais aussi de contes et de mythes, qui vantent les vertus du silence : au-delà du silence ascétique ou religieux, les premières expressions venant à l'esprit sont « La parole est d'argent, le silence est d'or », ou encore « Il y a un temps pour se taire, comme il y a un temps pour parler » (précepte 2, Dinouart, 1987 [1771], chapitre 1, p. 65). Nombre de

11. Voir lefigaro.fr, 27 août 2009.

12. Il est évoqué dans certaines paroles – certes ironiques – de la chanson populaire française (*On nous cache tout, on nous dit rien*, Jacques Dutronc, en 1966) ou dans le livre *Silence on détourne ! Quand la politique fait son cinéma*, de Louis Simon, préfacé par l'humoriste Laurent Gerra (2008, Paris, Fetjaine).

13. Ex. : « Front des forces socialistes : “Le pouvoir ne peut pas acheter le silence des Algériens” » (site d'opposition [<http://koala19dz.unblog.fr/category/messages-et-appels/page/3/>], 9 janvier 2011).

14. Ex. : « Jean-François Copé, secrétaire général de l'UMP a dénoncé hier la “loi du silence” des responsables successifs du PS sur l'affaire Guérini » (ladepeche.fr, 26 août 2011) ; « J'ai rompu une certaine loi du silence » (Ségolène Royal, à propos du « consensus mou » de toute la classe politique, y compris socialiste, autour de la taxe carbone : lepoint.fr, 1^{er} septembre 2009).

15. Ou, selon les auteurs, *maximes conversationnelles, règles rhétorico-pragmatiques...* On pense par exemple au principe général de coopération dans un dialogue ; à la loi de pertinence (qui consiste à faire silence sur les détails accessoires), à la loi d'informativité (en règle générale, on est censé ne pas énoncer ce qui est déjà su et non contesté par l'interlocuteur). Pour une synthèse sur la question, voir Kerbrat-Orecchioni, 1986, p. 194 et suiv.

« citations célèbres »¹⁶ qui fleurissent sur la Toile font l'éloge du silence. Couramment opposé au bruissement de la société moderne, au « bavardage inutile », à la « parole vide » ou à la « logorrhée », il est plébiscité comme un moment d'écoute et d'attention à l'autre, de réflexion, de résistance. Dans la lignée des « manifestations silencieuses » (mode de résistance passive et pacifique, sans slogan) ou « des marches silencieuses » – après la Marche du sel de Gandhi –, les frères franciscains de Toulouse ont expérimenté en 2008 les « cercles de silence » pour protester contre les conditions de vie des étrangers en situation irrégulière dans les centres de rétention¹⁷. Et la mode que connaissent en Occident la méditation, les « cures de silence » ou encore la randonnée désertique, recyclages des expériences trappistes ou érémitiques, souligne d'une autre manière la positivité accordée de nos jours au silence¹⁸. Au-delà de ces faits langagiers et psychologiques, il n'est pas jusqu'aux techniques, avec le développement contemporain des dispositifs de protection contre le bruit (légalisation du travail, équipements personnels, normes de construction), qui n'attestent ce phénomène. Le silence est d'ailleurs plus systématiquement valorisé lorsqu'il est opposé au bruit que lorsqu'il l'est à la parole, puisqu'il est des situations, on l'a dit, où il convient d'énoncer. Les contre-exemples qui manifestent une péjoration du silence en regard du bruit sont rares et renvoient à des situations particulières ou à des expériences peu enviables : on parle alors d'un *silence de mort / de cimetière / glacial*. C'est aux « bruits », d'ailleurs, que sont associées sémantiquement les « rumeurs », vis-à-vis desquelles il est positif de *garder / conserver le silence, s'imposer le silence* ou *observer un silence prudent*¹⁹.

Si les silences sont multifformes et polysémiques, silence et parole restent organiquement tissés l'un à l'autre, inséparables comme les deux faces d'une même pièce de monnaie. C'est ce dont témoignent d'ailleurs les oxymores *comme silence éloquent, silence qui en dit long* (qui peuvent se passer des mots), ou l'expression plus péjorative *silence assourdissant*²⁰ (Revaz, 2009,

16. Parmi les sites très fréquentés, il n'y a que l'embarras du choix : par exemple [<http://www.citations.com/litterature-et-silence/citations-et-phrases-celebres-pour-silence-506-1.htm>] ou en anglais [www.joyofquotes.com/silence_quotes.html] (c. le 23 août 2013). Le *Tao Te Ching* de Lao Tseu y figure souvent en bonne place, avec des énoncés tels que « Celui qui parle ne sait pas, celui qui sait ne parle pas » ou « La plus grande révélation est le silence »...

17. Voir [<http://www.forumdesforums.com/modules/news/article.php?storyid=28677>], c. le 14 juin 2010.

18. Il est symptomatique qu'une revue écologiste et alternative lyonnaise, qui compte actuellement près de 5 000 abonnés et entend « donner la parole à celles et ceux qui expérimentent des modes de vie écologiques, non-violents », se soit en 1982 baptisée « *Silence* » (en mettant les points – d'exclamation – sur les i...).

19. Voir par exemple : « Le silence d'Ingrid Betancourt est sa "meilleure réponse" » (nouvelobs.com, 19 avril 2009). Voir également le dossier de *Mots. Les langages du politique* n°92 (mars 2010), *Rumeurs en politique*.

20. Voir, sur un site du MoDem, la déploration du « silence assourdissant des commentateurs » (face à la campagne de François Bayrou) [<http://www.modemdemoiselle.org/80-index.html>], 9 mars 2012.

p. 6). Il faut certes « enfreindre la règle du silence, par la parole, pour l'énoncer » (Courtine, Haroche, 1987, p. 17), mais la parole a, comme la musique (Vaquié-Mansion, 2009, p. 251 et suiv.), besoin de silences. Quelle place alors, et quelle importance, accorder au silence dans l'analyse du discours ? Envers de la parole, point aveugle ou, au contraire, partie fonctionnelle et structurante du discours, composant essentiel des énoncés, élément constitutif de la communication, mécanisme producteur du sens, « matière signifiante par excellence » (Puccinelli-Orlandi, 1996), « aboutissement suprême du langage » (Le Clézio, 1967, p. 192) ?

Silence syntagmatique et silence paradigmatique²¹

Au-delà de ces interrogations et des expressions mentionnées plus haut, ce dossier vise particulièrement les usages et les interprétations des silences dans le discours politique. On l'a centré sur le silence au sens propre, c'est-à-dire sur l'interruption du flux de la voix, et sur le commentaire (médiatique notamment : Revaz, 2009) qui en est fait, plutôt que sur le non-dit (Van den Heuvel, 1985, p. 78 et suiv.), l'implicite, l'indicible²², l'ineffable ou le refoulé des discours²³, dont le rapport au silence est plus métaphorique.

On pense ainsi à l'analyse des silences dans les duels, débats et conversations politiques. Ils s'y manifestent d'abord par le simple fait que les énoncés y sont soumis aux contraintes prosodiques communes, destinées à rendre intelligible tout message bien formé ; c'est la dimension syntagmatique du silence : des pauses silencieuses²⁴, incorporées à un dispositif prosodique complexe (intonation, intensité articulatoire, pente mélodique, débit), y remplissent différentes fonctions. Sur ce plan proprement locutoire, certaines d'entre elles sont grammaticales : elles démarquent les propositions et les syntagmes afin d'en manifester la cohésion et de permettre l'analyse et la compréhension du message. D'autres apparaissent à l'intérieur même d'un syntagme et témoignent de l'opération de sélection et d'encodage effectuée par le sujet parlant : ce sont les pauses d'hésitation produites devant des lexèmes

21. Nous empruntons cette distinction à Michel Le Guern, 2008.

22. À propos des limites du langage pour dire la vérité du monde, voir le premier Wittgenstein, 1993 [1921] : « Sur ce dont on ne peut parler, il faut garder le silence » (*Schweigen* : « faire silence, se taire »), aphorisme 7, p. 112.

23. Ces aspects ont été abordés dans le numéro 56 de la revue *Mots* (« La Shoah, silence... et voix »), par Anny Dayan-Rosenman en particulier (1998, p. 5-14).

24. Les études sur le sujet distinguent en général les pauses silencieuses, qui prennent la forme d'une interruption plus ou moins longue du flux verbal, et les pauses non silencieuses (ou « remplies ») meublées en particulier par des signaux phatiques, des allongements vocaliques, des répétitions ou des faux départs : voir Duez, 1991, p. 16. Sur le plan organique, les pauses permettent aussi la reprise du souffle. Il est notable que, de façon générale, ce n'est pas la respiration qui contraint la syntaxe, mais plutôt l'inverse.

abstraites ou techniques, par exemple. Mais au-delà de l'activité combinatoire visant à élaborer un énoncé, le silence intervient pour réguler les tours de parole : associé à des signaux linguistiques et mimo-gestuels, il crée l'intervalle temporel – *gap, switching pause...* (Kerbrat-Orecchioni, 1998, p. 162) où s'effectue, idéalement, le changement de locuteur. La distribution des silences dans le discours peut alors donner lieu à des stratégies de négociation ou de déjouement, et le silence prévisible se voit décaler de telle sorte que le locuteur prolonge sa mainmise sur la parole.

Articulée aux règles de formation des énoncés et au dispositif régissant les interactions, c'est alors la dimension stylistique et rhétorique du silence qui se profile : introduit au sein d'un constituant pour isoler un mot, une expression, il rend ceux-ci plus saillants ; prolongé en fin de syntagme, il peut baliser avec force une progression argumentative (dans un discours didactique, entre autres) ; augmentant en fréquence, exagéré dans ses durées, il contribue à marquer le discours du sceau de la solennité²⁵... Dès lors, le silence n'apparaît plus seulement comme le lieu d'une jointure, d'une articulation du sens ou des rôles conversationnels : il fait l'objet d'un travail pour lui-même, gagne en substance sémantique et, s'intégrant ainsi à un dispositif paradigmatique, il prend part à la construction de l'*ethos* de l'orateur. Dans cette perspective et selon les situations de discours, la multiplication et l'allongement des pauses silencieuses agissent comme symbole du pouvoir pour le locuteur dominant, tandis que de pseudo-pauses d'hésitation, parfaitement conscientes, peuvent correspondre ailleurs « à une stratégie de l'homme politique qui veut donner une impression de simplicité » (Duez, 1991, p. 149).

Sémantisation et ambiguïtés du silence

Bien sûr, comme pour ce qu'il est convenu d'appeler les *dérapages verbaux*, tous les silences des locuteurs politiques ne sont pas volontaires ni contrôlés, et ils peuvent toujours faire l'objet d'interprétations variées ou contradictoires. Prenons le cas du bref silence, très remarqué, que s'accorde François Mitterrand le 22 mars 1988, avant de répondre par un *oui* à la question du journaliste Henri Sannier concernant sa nouvelle candidature à la présidence de la République (Journal de 20 heures d'Antenne 2)²⁶ : la mimique, la gestuelle, l'inflexion prosodique et enfin ce silence qui feint l'hésitation ou

25. Voir à ce sujet les remarques de Pierre Léon (1993, p. 167-169) sur la prosodie oratoire dans les discours du Général de Gaulle, dont le style a semble-t-il été imité par Georges Pompidou et, dans une certaine mesure, par François Mitterrand.

26. Voir les images dans le documentaire : *Coupez le son. Le charisme politique*, Thierry Berrod, Canal+, Planète, Mona Lisa production, INA, 2007, en ligne [<http://www.ina.fr/video/I04281857>], c. le 2 mars 2012.

le soupèusement, affectent le mot d'une naturalité jouée, et constituent sur le plan sémiotique l'affichage d'une liberté ou d'un détachement vis-à-vis des circonstances – c'est-à-dire en dernier ressort l'exhibition du vrai pouvoir. Cette mince entaille dans le flux du dialogue construit l'*ethos* de celui qui maîtrise le rythme, mène le jeu, décide ou non de « laisser du temps au temps » et peut se permettre, dans ce contexte unique et solennel, de rétablir quelques fractions de seconde supplémentaires un suspens qui n'en était plus un. D'autres silences plus ou moins célèbres présentent un caractère bien différent : au tournant des années soixante-dix/quatre-vingt, ceux du secrétaire général du PCF Georges Marchais à la tribune d'un meeting ou face à un journaliste traduisent plus manifestement ses hésitations ou la perte du fil de sa pensée²⁷. Le silence prolongé du président Pompidou lors d'une conférence de presse de 1969, après la question d'un journaliste sur son sentiment personnel à propos de l'affaire Gabrielle Russier²⁸, peut être « entendu ou vu » différemment : soit comme un signe de son embarras face à la question ou à l'affaire, soit comme une incertitude sur la meilleure réplique à apporter, soit comme un moment pris pour puiser dans sa mémoire. Sur le plan rhétorique, on ne saurait exclure que dans un tel cas, le locuteur joue précisément de cette ambiguïté afin de susciter l'attitude active de l'auditoire, et donne à son silence un caractère persuasif en renvoyant les destinataires au questionnement qui fait le fond de son message. Mentionnons pour finir l'« étonnant silence » (Coulomb-Gully, 2009, p. 31) de Ségolène Royal, immobile et muette pendant quatre interminables minutes lors du meeting de Vitrolles le 29 septembre 2006, au cours duquel elle se déclare candidate à l'investiture du PS : les lectures renvoient le plus souvent au côté hiératique de la personnalité, mais la recherche d'« inspiration » – au sens évidemment non physiologique du terme... – ou le besoin de communion avec le public sont également invoqués.

Le silence rhétorique ou l'art de raréfier la parole

La tradition rhétorique a depuis les origines envisagé le silence, et cela de différentes façons. La taxonomie traditionnelle lui associe plusieurs figures : l'*apoptopèse*, l'*ellipse*, ou ce jeu déceptif avec le silence qu'est la *prétération* par

27. *Ibid.* En revanche, la célèbre réplique fréquemment prêtée à Georges Marchais (« Taisez-vous Elkabbach ! ») n'est pas attestée : c'est une invention de l'un de ses imitateurs, l'humoriste Pierre Douglas.
28. Il s'agit, on se le rappelle, du cas de cette enseignante qui, après une aventure avec l'un de ses élèves, suivie d'une condamnation pour détournement de mineur, s'était suicidée. Après de nombreuses mimiques et de longues secondes de réflexion apparente, le chef de l'État, spécialiste de la poésie française, finit par répondre avec Éluard : « Comprenne qui voudra » et, prenant à son compte l'énoncé du poète, enchaîne plusieurs vers faisant allusion à la vindicte collective, au remords, au droit d'aimer (22 septembre 1969). Voir le site [<http://www.ina.fr/video/I00006240>], c. le 29 septembre 2010.

exemple²⁹. La *réticence*, répertoriée parmi les figures de pensée, permet quant à elle à l'orateur « d'évoquer une idée tout en laissant le développement à l'auditeur »³⁰. C'est, selon Nicolas Beauzée, « un moyen d'en faire imaginer beaucoup plus qu'on ne se serait permis d'en dire »³¹. Les pauses silencieuses qui charpentent toute interaction discursive, liées au débit, au rythme, sont envisagées sous l'angle de l'*actio*. Les pauses à caractère paradigmatique concernent à la fois l'*elocutio* et l'*inventio* (Le Guern, 2008, p. 39). Les traités envisagent la rétention délibérée et prolongée de la parole dans certaines circonstances sociales : dans son ouvrage de 1771, *L'art de se taire* – qui est en réalité, selon Courtine et Haroche (1987), un « art de parler » ou de « faire quelque chose à l'autre par le silence » –, l'abbé Dinouart, tout en défendant la religion et le Prince, préconise un « modèle de conduite sociale gouverné par la prudence » et la réserve : le silence politique est défini comme « celui d'un homme prudent, qui se ménage, se conduit avec circonspection, qui ne s'ouvre point toujours, qui ne dit pas tout ce qu'il pense, qui n'explique pas toujours sa conduite et ses desseins ; qui sans trahir les droits de la vérité, ne répond pas toujours clairement, pour ne point se laisser découvrir » (p. 71). Savoir se taire ou du moins parler peu permet de maîtriser ses passions et de ne pas se dévoiler. Et, pensant par exemple au *no comment* des diplomates et des porte-parole, on conçoit qu'il a toujours existé des usages stratégiques et tout un « art du silence » qui serait une partie de l'art politique (Balandier, 1985). Ce qui n'est pas dit contribue à la mise en relief des mots du pouvoir : observant les Sénoufo de Côte d'Ivoire, l'anthropologue Jean Jamin relevait, dès 1977, que si le chef est bien le maître des mots, il est « en même temps [celui] des silences et des secrets ». Et comme le remarque justement Le Breton, le goût de la plupart des sociétés pour l'éloquence n'empêche pas la « valeur de la parole [de prendre] sa mesure dans l'enrobement du silence qui l'accompagne » (1997, p. 75).

Raréfier la parole est sans doute une façon de la valoriser, ce que laisse entendre une remarque de Michel Rocard, qui demandait en 1988 aux ministres de son gouvernement de « parler peu et d'agir efficacement » (Abélès, 1990, p. 54) : « Vous savez, la parole use. Pour qu'on écoute, il la faut relativement rare, même en période électorale. »³² L'ancien Premier ministre accrédite en l'occurrence un autre précepte de certains communicants politiques : créer la rareté de la présence discursive pour en susciter le désir. On reconnaît là une stratégie défendue par Jacques Pilhan, conseiller en communication des présidents Mitterrand en 1984 puis Chirac dix ans plus tard. Sans se faire l'apôtre

29. « La prétérition est le sacrifice imaginaire d'un argument. On ébauche ce dernier tout en annonçant que l'on y renonce [...] Le sacrifice [...] laisse croire que les autres arguments sont suffisamment forts pour que l'on puisse se passer de celui-ci. » (Perelman, Olbrechts-Tyteca, 1992, p. 645)

30. *Ibid.*

31. Cité par Le Guern, 2008, p. 41.

32. Voir le documentaire *Coupez le son. Le charisme politique*, cité *supra*.

d'un silence absolu, ce qui serait une façon de scier la branche sur laquelle le professionnel est assis, le conseiller montre tout le bénéfice qu'un leader politique peut tirer de son absence momentanée des médias :

Le citoyen, bombardé de messages, vit dans le bruit permanent des médias. En tant qu'homme public, si je parle souvent, je me confonds avec le bruit médiatique. La fréquence rapide de mes interventions diminue considérablement l'intensité du désir de m'entendre et l'attention avec laquelle je suis écouté. Si, en revanche, je me tais pendant un moment, le désir de m'entendre, compte tenu du fait que je suis, par exemple, président de la République va s'aiguïser. L'attention qu'on va prêter à mes paroles va être considérable. La différence entre le signal que j'émetts et le bruit ambiant sera très importante. Il y aura beaucoup de reprises dans les médias, beaucoup d'impact dans l'opinion. C'est ce qui va me donner le statut de *leader* par rapport aux acteurs trop présents dont le message fait partie du bruit public. Si, après avoir tendu le désir qu'a l'opinion de m'entendre par un silence relatif, je concentre plusieurs interventions sur une période courte, l'impact sera encore renforcé et mon statut de *leader* accru. Il ne s'agit pas de faire l'apologie du silence, comme on l'a cru ! Je ne suis pas un théoricien du silence, je pratique des ruptures de rythme – le silence qui prépare à de très fortes intensités d'intervention dont le relief confère le statut de *leader* médiatique.³³

Lieux et contextes, paradoxes et tensions du silence en politique

Mais si les paroles, dans ces conditions, tirent plus de poids du silence, la réciproque est vraie : « Le silence est éloquent à condition que les paroles qui l'entourent soient elles aussi éloquentes » (Le Guern, 2008, p. 43), ou que la situation d'énonciation soit instrumentalisée avec la compétence pragmatique requise. L'interprétation des silences dépend ainsi de données contextuelles qui peuvent leur communiquer une signification complexe. On songe au silence réclamé et observé par Jean-Marie Le Pen, lors de l'émission *L'heure de vérité* sur Antenne 2, le 13 février 1984 : en réaction à l'initiative du ministre socialiste des Relations extérieures, Claude Cheysson, qui venait de proposer une minute de silence au Parlement européen à l'annonce du décès du président de l'URSS, Youri Andropov, le chef du Front national, imité par ses invités, se lève et déclare vouloir rendre hommage par le même moyen aux victimes du communisme³⁴. Il reste ainsi muet quelques instants, impassible en dépit des questions du journaliste Albert du Roy, qui s'évertue à l'interroger. Le silence est alors politique à deux niveaux au moins : il donne corps à la protestation

33. « L'écriture médiatique. Entretien avec Jacques Pilhan », *Le Débat*, n°87, p. 4-5.

34. Il déclare avec solennité : « Je voudrais, parce que les silences sont souvent plus pesants que les discours, moi aussi me lever à mon tour pour tenir une minute de silence ou quelques instants de silence au moins. » Voir [<http://www.ina.fr/media/television/video/CAB8401152401/extrait-le-pen.fr.html>].

anticommuniste annoncée, mais aussi théâtralise le caractère indomptable du leader frontiste, qui ne saurait se soumettre au rituel bien rodé de l'interview conduite dans le cadre, présumé hostile, d'un média de l'« establishment ». L'invité s'impose en imposant son propre silence : Jean-Marie Le Pen renverse au passage la relation hiérarchique au sein de l'interlocution et affirme son emprise sur le rythme et le déroulement du dialogue. Inversion de sens et de valeur : cette attitude mutique (mais éloquente) est paradoxalement adoptée au moment précis où les journalistes donnent la parole à celui qui se plaint d'être la victime d'une « censure politico-médiatique », et dont le parti diffuse des affiches représentant le dirigeant du FN bâillonné³⁵, comme « réduit ou condamné au silence » par le système. D'un côté, s'arroger le droit au silence dans un lieu de parole ; de l'autre, protester au motif de n'avoir pas voix au chapitre dans le débat politique : dans les deux cas, le silence mis en scène est au cœur de la communication, témoignant de sa plasticité symbolique.

Méritent donc une attention particulière tous les lieux et circonstances où le silence s'affiche, et spécialement ceux où il prend une forme cérémonielle, ritualisée ou institutionnalisée, sans qu'on recoure pour autant à un fonctionnaire, comme l'était le « silencieux », chargé de veiller à la discipline et au respect du silence autour des empereurs romains puis byzantins (Delmaire, 1995, p. 38 et suiv.). Les « minutes » de silence qui viennent d'être évoquées se développent après la première guerre mondiale mais seront sujettes à des variations nationales. L'évolution de leur durée, qui tend à être raccourcie en France, à l'inverse du monde anglo-saxon, témoigne des différences sociales et culturelles quant au rapport au temps et aux hommages. On songe aussi bien sûr au silence qui s'impose, comme dans des lieux sacrés, à l'intérieur des bureaux de vote³⁶ (alors que « le silence des urnes », lui, est si souvent déploré par les acteurs et commentateurs politiques), ou bien encore aux fonctions soumises à un devoir de réserve, notamment à la « Grande Muette » (voir Bryon-Portet, 2006).

Évoquant les sociétés modernes, dites de la politique-spectacle, Georges Balandier (1985) oppose avec beaucoup de perspicacité « le silence du centre, où s'effectue le gouvernement » (l'essentiel de la politique) et le « bruit fait sur

35. Différentes affiches du Rassemblement national ou du FN dans les années quatre-vingt ont représenté Le Pen portant un bâillon blanc ou rouge, avec les légendes : « Le Pen dit la vérité, on le bâillonne ! / Ils veulent le bâillonner » ou « Ils veulent bâillonner la France ». Ce procédé métaphorique de victimisation n'est pas propre au Front national : il a été employé dans d'autres contextes par différents acteurs. Par exemple, la Ligue lombarde dans les années quatre-vingt, avec une affiche légendée « *Lombard Tas ! (Lombard tais-toi) !* » ; Amnesty international, pour dénoncer les violences faites aux femmes pendant les conflits armés ; Manuel Valls dans le quotidien *El País* en 2009, pour s'opposer à un courrier de la première secrétaire du PS, Martine Aubry, qui lui intimait de cesser ses critiques publiques. Certaines de ces affiches sont reproduites sur le site [<http://blogs.rue89.com/mon-oeil/2009/07/28/valls-et-la-banalisation-du-baillon>], c. le 31 janvier 2012.

36. Si le Code électoral (art. R 48) prohibe les discussions et délibérations des électeurs à l'intérieur des bureaux de vote, la norme du silence, sur le choix électoral en particulier, est de nos jours très largement intériorisée par les électeurs (voir Bacot, 1993, p. 107 et 110).

la périphérie» (les manifestations publiques du pouvoir, l'apparence, c'est-à-dire l'accessoire). Et il conclut que « la prolixité sur l'accessoire masque [...] le silence sur l'essentiel, en partie ou en entier ». On pense à ce titre à la discrétion imposée aux ministres tentés par la critique des orientations de leurs chefs et rappelés au respect du principe de solidarité gouvernementale. Chacun a en mémoire la phrase prononcée par le ministre de la Recherche et de l'Industrie, Jean-Pierre Chevènement, en mars 1983 : « Un ministre, ça ferme sa gueule, et si ça veut l'ouvrir, ça démissionne. » Il choisira un mois plus tard de ne plus taire ses divergences politiques sur le « tournant de la rigueur » en quittant le gouvernement Mauroy. Pourtant, du moins si l'on en croit d'autres déclarations ministérielles, cette alternative entre l'*exit* ou la loyauté silencieuse n'exclurait pas une troisième³⁷ option : la prise de parole (*Voice*)³⁸ pour manifester son mécontentement, position plutôt inconfortable et précaire dans le cadre des pratiques politiques françaises. Ainsi, cherchant à justifier le maintien des écologistes dans le gouvernement Ayrault tout en défendant une conception active et loquace de la présence gouvernementale, la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, Cécile Duflot, tente de retourner la formule originale, lors des journées d'été d'Europe Écologie - Les Verts, le 22 août 2013, en la réactualisant et en la féminisant. Elle conclut sa série anaphorique et son discours par : « Nous sommes en 2013, et aujourd'hui une ministre, ça agit, ça ouvre sa gueule, et ça ne démissionne pas. »³⁹

Certes, des locuteurs peuvent « dénoncer le silence » de l'adversaire politique⁴⁰, et les défenseurs d'intérêts déplorer celui – au sens de « lacune », de « manque » ou d'« évitement » – des élus ou des institutions sur tel problème (crise climatique, sida, euthanasie, etc.). Pourtant, certaines notions sont convoitées par ceux qui se déclarent les représentants de ce qu'elles désignent, comme celle de « majorité silencieuse », remise au goût du jour par l'élection présidentielle de 2012. Cette prétendue majorité est celle dont l'opinion ne s'exprime pas, et dont la voix est construite en somme par un processus qui évoque la figure appelée *prosopopée*. Face aux minorités « bruyantes » ou agissantes, la « majorité silencieuse », appelée à la rescousse par Georges

37. Sans compter celle de l'*exit* forcé du membre du gouvernement volubile et surtout trop critique (le... « débarquement » de la ministre de l'Écologie Delphine Batho le 2 juillet 2013).

38. Voir Albert O. Hirschman, *Exit, Voice, and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations, and States* [Face au déclin des entreprises et des institutions], Cambridge, MA, Harvard University Press, 1970.

39. Voir la vidéo « Dailymotion » sur le site [http://lelab.europe1.fr/t/cecile-duflot-en-2013-une-ministre-ca-agit-ca-ouvre-sa-gueule-et-ca-ne-demissionne-pas-10601], c. le 23 août 2013.

40. Ex. : « Facs : Péresse dénonce le silence du PS sur les blocages » (lefigaro.fr, avril 2009) ; « Je dénonce le silence du PS après la confirmation par l'Agence Moody's du triple A de la France » (tweet de Jean-François Copé, 16 janvier 2012) ; dans le camp opposé, le député PS des Landes Henri Emmanuelli a « dénoncé le silence de la droite "gaulliste" face au candidat de l'UMP à la présidentielle, Nicolas Sarkozy, estimant qu'il se rapprochait des "valeurs du pétainisme" » (lepoint.fr, avril 2012).

Pompidou pour défendre le régime gaulliste en mai-juin 1968, puis par Dominique de Villepin pour soutenir son action lors de la crise du CPE en 2006, a encore été sollicitée par les partisans de Nicolas Sarkozy lorsque les sondeurs annonçaient la défaite du candidat de l'UMP : « "J'ai donné rendez-vous à la France qu'on n'entend jamais [...] Je veux parler à la majorité silencieuse", a dit le président-candidat au début de son grand meeting en plein air à la Concorde cet après-midi » (lefigaro.fr : « Sarkozy parle "à la majorité silencieuse" », 15 avril 2012). D'autres médias soulignent l'ambiguïté de la formule en usant de l'oxymore, comme *La Voix du Nord* qui titre par exemple à la une, le 16 avril 2012 : « Nicolas Sarkozy à la Concorde : une bruyante "majorité silencieuse" ». Et le camp adverse n'a aucune peine à retourner l'argument (« Celui qui appelle au secours la majorité silencieuse est le même président qui a réduit la majorité au silence [celle des Français opposés à sa politique] »)⁴¹, ou encore à invalider la mobilisation sarkozyste en opposant à une notion fictive et artificielle la vraie et légitime majorité : « Il n'y a pas d'un côté une minorité bruyante et une majorité silencieuse [...] Le bulletin de vote est la plus belle prise de parole qui soit et la seule majorité que je connaisse est celle qui se dégage des urnes [...] Cette majorité populaire, dimanche prochain, ce sera nous [...] Cette majorité, je vous l'assure, ne sera pas silencieuse. Elle sera audacieuse », riposte François Hollande lors d'un meeting sur l'esplanade du château de Vincennes⁴². Quelques mois après son élection, les opposants à la loi Taubira sur le « mariage pour tous » s'emparent et se parent à leur tour de ce vertueux silence, tout en faisant beaucoup de bruit⁴³...

Dans un autre ordre d'idées, la dernière élection présidentielle a fait émerger des syntagmes, comme celui de *silence numérique*, pour désigner la nouvelle interdiction de la propagande des candidats et de leurs soutiens sur la Toile, à partir du samedi zéro heure ou vendredi minuit précédant le scrutin. Les partisans – à l'instar des instituts de sondage contraints, depuis 2002, à suspendre la publication de leurs enquêtes pendant le dernier week-end – peuvent dès lors se plaindre d'être enfermés dans cette « fenêtré de silence ». En France toutefois, malgré la clôture de la campagne officielle, on n'emploie pas l'expression *silence de campagne*, comme c'est le cas à propos des pays d'Europe centrale et orientale, ou en Russie (Lange, 1999, p. 62-63) : pendant une ou deux journées, la campagne (réunions électorales et apparitions médiatiques des candidats) y est interrompue, et les citoyens, ainsi épargnés par la propagande électorale, sont censés prendre le temps de la réflexion.

41. Benoît Hamon, porte-parole du PS, cité par l'AFP, 16 avril 2012.

42. Voir nouvelobs.com, 15 avril 2012.

43. Voir par exemple le site catholique [<http://www.zenit.org/fr/articles/le-mariage-pour-tous-la-france-silencieuse-ne-veut-pas-de-cette-loi>] ou celui de l'UMP de la Vienne : « On peut dire bravo à tous ces FRANÇAIS, encore ceux-là qui composent la "Majorité silencieuse" ! » (sic) [<http://umpvienne4.com/blog/12957/>], c. le 14 mai 2013.

Les trois articles présentés au sein de ce dossier illustrent plusieurs des perspectives que nous venons de dessiner. Dans le fil des travaux de Danièle Duez consacrés au silence dans les interactions de débats politiques, l'article de Marion Béchet, Marion Sandré, Fabrice Hirsch, Arnaud Richard, Fabrice Marsac, et Rudolph Sock décrit les usages que François Hollande a faits de la pause silencieuse en 2011 et 2012 : d'abord face à Martine Aubry dans le cadre de la primaire socialiste, puis face à Nicolas Sarkozy pendant la campagne présidentielle. Les auteurs comparent, à l'aide du logiciel Praat, la distribution et la durée des pauses du candidat socialiste dans ces deux situations. Les variations détectées invitent à s'interroger sur la stratégie adoptée par un locuteur qui élabore son discours en jouant sur les pauses, dans des contextes dialogiques où varient, d'une part, la tension polémique, et d'autre part, le rôle qu'il prétend afficher.

C'est un autre type de silence qu'évoque Paola Paissa dans son article consacré au débat sur la torture lors de la guerre d'Algérie – d'abord pendant les « événements » eux-mêmes, puis plus de quarante ans plus tard à l'occasion d'un tumultueux retour de mémoire suscité par différents témoignages : il s'agit ici du silence organisé, mais contesté ; de la chape de plomb soulevée en dépit du mutisme des autorités, de la discrétion des témoins ou de l'indifférence d'une partie de l'opinion. C'est de la légitimité de ce silence, de son questionnement et par conséquent du discours tenu à son propos, qu'il s'agit alors. Paola Paissa interroge le phénomène dans son rapport aux valeurs dont se réclament les différents protagonistes. Elle s'attache d'abord au mot lui-même, à sa fréquence dans la presse, notamment dans la titraille ; elle souligne les termes cooccurrents, révélateurs d'une axiologie ; elle montre ensuite l'évolution, selon les périodes, de couples terminologiques antithétiques : *silence/liberté de la presse*, *silence/vérité*, *silence/repentance* ; elle distingue enfin une multitude d'acteurs aux interprétations antagoniques, dont la liste s'est allongée lors de la reprise de la polémique en 2000.

Dans le troisième article enfin, Anaïs Theviot nous confronte à une forme nouvelle que prend l'institutionnalisation du silence dans une circonstance politique précise : la courte période pendant laquelle, à la veille d'un scrutin en France, toute action de propagande politique doit être suspendue. Comment des partis qui s'appuient, pour faire campagne, sur Internet et les réseaux sociaux, peuvent-ils rendre des outils aussi peu propices à la discrétion compatibles avec l'injonction légale de *silence numérique* ? L'analyse repose sur une trentaine d'entretiens menés auprès des responsables numériques et de la communication de l'UMP et du PS, sur une observation participante réalisée au siège parisien du second de ces partis, et sur l'analyse de contenu de leurs sites Web au cours de la période de non-diffusion. Après avoir donné une mesure de la présence des partis dans ce nouvel espace interactif, Anaïs Theviot compare les stratégies mises en place en 2012 par les deux organismes.

Elle décrit les dispositifs élaborés pour se conformer au droit, et ceux qui s'en sont ensuivis pour contourner les nouvelles contraintes légales.

Ces trois aspects différents et complémentaires confirment, s'il en était besoin, l'intérêt de dépasser le paradoxe que nous signalions pour commencer. Le silence est bien, tout autant que le discours, dont il est d'ailleurs inséparable, l'affaire de *Mots. Les langages du politique*. Bien loin de correspondre à un vide, à une absence du message, il est un moment de celui-ci, et pas seulement parce qu'il est le lieu d'une activité organique et cognitive qui permet de le produire. Le silence du discours relève d'une approche linguistique, pragmatique, stylistique et symbolique. Pourvu d'une matérialité (sa durée) et d'un sens, soumis à une interprétation dans laquelle intervient tant la situation d'énonciation que le contexte linguistique, le silence est tantôt indice, tantôt signal, tantôt signe au sens le plus strict et relève pleinement d'une sémiologie. Dans le contexte de l'énonciation politique, plus spécialement, il constitue un lieu subtil où peuvent s'afficher le pouvoir sur le rythme et le temps, la domination dans les rôles discursifs et sociaux, le rapport à l'autre et aux circonstances, et l'image de soi.

Références

- ABÉLÈS Marc, 1990, « Rituels de campagne. L'élection municipale de 1989 à Auxerre », *Mots. Les langages du politique*, n° 25, p. 43-63.
- BACOT Paul, 1993, « Conflictualité sociale et geste électoral. Les formes de politisation dans les bureaux de vote », *Revue française de science politique*, vol. XLIII, n° 1, février, p. 107-135.
- BALANDIER Georges, 1985, *Le détour. Pouvoir et modernité*, Paris, Fayard.
- BILMES Jack, 1996, « Le silence constitué. La vie dans un monde de plénitude de sens », trad. Luc July, *Réseaux*, vol. XIV, n° 80, p. 129-142.
- BRETON Philippe, LE BRETON David, 2009, *Le silence et la parole contre les excès de la communication*, Strasbourg / Toulouse, Arcanes / Erès (Hypothèses).
- BRUNEAU Thomas J., ACHAZ Francine, 1973, « Le silence dans la communication », *Communication et langages*, n° 20, p. 5-14.
- BRYON-PORTET Céline, 2006, « Quand la Grande Muette communique. Exemple d'une conduite de changement », *Communication et organisation*, n° 28, p. 138-149.
- COULOMB-GULLY Marlène, 2009, « Le corps présidentiel. Représentation politique et incarnation dans la campagne présidentielle française de 2007 », *Mots. Les langages du politique*, n° 89, 2007. *Débats pour l'Élysée*, D. Barbet, D. Mayaffre éd., p. 25-38.
- DAYAN-ROSEMAN Anny, 1998, « Entendre la voix du témoin », *Mots*, n° 56, *La shoah : silence... et voix*, A. Croll, A. Wiewiorka éd., p. 5-14.
- DINOUART (Abbé), [1771], *L'art de se taire, principalement en matière de religion*, Paris, Jérôme Millon, Atopia ; réédité en 1987, précédé de J.-J. Courtine et C. Haroche, « Silences du langage. Langages du visage à l'âge classique », p. 13-54.

- DELMAIRE Roland, 1995, *Les institutions du Bas-Empire romain de Constantin à Justinien*, vol. I : *Les institutions civiles palatines*, Paris, Cerf.
- DUEZ Danièle, 1991, *La pause dans la parole de l'homme politique*, Paris, CNRS.
- JAMIN Jean, 1977, *Les lois du silence. Essai sur la fonction sociale du secret*, Paris, Maspero.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 1986, *L'implicite*, Paris, Armand Colin.
- 1998 [1990], *Les interactions verbales*, t. I : *Approche interactionnelle et structure des conversations*, Paris, Masson et Armand Colin.
- LANGE Yasha, 1999, *Médias et élections. Vade-mecum*, Éditions du Conseil de l'Europe, juin, 68 p., en ligne [www.coe.int/t/dghl/standardsetting/media/doc/Media&Elections_fr.pdf], consulté le 31 janvier 2012.
- LE BRETON David, 1997, *Du silence*, Paris, Métailié (Traversées).
- LE CLÉZIO Jean-Marie, 1967, *L'extase matérielle*, Paris, Gallimard (Le Chemin).
- LÉON Pierre, 1993, *Précis de phonostylistique. Parole et expressivité*, Paris, Nathan Université (Linguistique).
- LE GUERN Michel, 2008, « Sur le silence », *Littérature*, « La rhétorique et les autres », n°149, mars, p. 38-44.
- MONTIGLIO Silvia, 1993, « La menace du silence pour le héros de l'Iliade », *Métis. Anthropologie des mondes grecs anciens*, n°8, p. 161-186.
- PERELMAN Chaïm, OLBRECHTS-TYTECA Lucie, 1992 [1988], *Traité de l'argumentation*, Bruxelles, Université de Bruxelles.
- PUCCINELLI-ORLANDI Eni, 1996, *Les formes du silence. Dans le mouvement du sens*, Paris, Éditions des Cendres.
- REVAZ Françoise, 2009, « L'éloquence du silence. Analyse de la médiatisation du procès Swissair », Actes du colloque « Le français parlé dans les médias. Les médias et le politique », M. Burger, J. Jacquin, R. Micheli éd., en ligne [http://www.unil.ch/webdav/site/clsl/shared/Actes_FPM_2009/RevazFPM2009.pdf], site consulté le 29 septembre 2010.
- STEINER George, 2010 [1969], *Langage et silence*, Paris, Belles Lettres (Le Goût des idées).
- TANNEN Deborah, SAVILLE-TROIKE Muriel, 1985, *Perspectives on Silence*, Norwood, New Jersey, Ablex Publishing Corporation.
- VAN DEN HEUVEL Pierre, 1985, *Parole, mot, silence. Pour une poétique de l'énonciation*, Paris, Librairie José Corti.
- VAQUIÉ-MANSION Julie, 2009, « L'analyse des silences dans les musiques populaires actuelles. L'exemple de la chanson *Des Armes de Noir Désir* », *Volume!*, n°6, p. 249-262.
- WITTGENSTEIN Ludwig, 1993 [1921], *Tractatus Logico-philosophicus*, trad. G.-G. Granger, Paris, Gallimard.
- WYBORSKI Roman, 1988, « Le silence assertif de la société civile », *Langage et société*, p. 44, p. 83-90.